

Séance d'information de la SVC

jeudi, 1^{er} décembre 2016, 19.00 h., à Gollion

Le président Pierre-André Haas ouvre la séance et salue les nombreux représentants des sociétés de tir du canton, ainsi que le représentant des Autorités militaires. Il excuse quelques membres du comité cantonal, dont Roger Jordan hospitalisé. Il passe ensuite la parole à ses collègues du comité pour la présentation des activités de leur secteur.

Licences et administration. Jean-Luc Cloux rappelle tout d'abord que la période de mutation des licences s'étend du 1^{er} décembre 2016 au 31 janvier 2017. Puis il indique que la FST a envoyé récemment une circulaire annonçant l'entrée en vigueur au 1.1.2018 d'un nouveau système de cotisation. Celui-ci implique de saisir tous les membres des sociétés dans le système AFS en indiquant s'ils ont le droit de vote ou non au sein de leur société. Le montant de la cotisation de membre n'a pas encore été fixé. Il s'ajoutera à la cotisation de licence. Au vu des réactions dans la salle, cette nouvelle ponction financière et le fait de devoir saisir tous les membres dans l'AFS ne fait pas l'unanimité. Le président intervient pour souligner que la décision finale n'a toutefois pas encore été prise.

Maîtrises en campagne. Jean-Luc Cloux signale que la création d'une 7^e maîtrise en campagne romande a été annoncée lors de la dernière AG. Les tireurs ayant déjà les maîtrises précédentes l'obtiennent en présentant huit nouvelles mentions de TM et de TFC. Il semble qu'il y ait déjà quelques candidats à cette distinction. Cela représente le joli total de 58 mentions de chaque sorte (8+8+8+8+8+10+8) !

Tirs sportifs et règlements. Werner Haenni indique que la FST a décidé de modifier les catégories d'arme. La catégorie A Sport reste inchangée. La catégorie D est réservée désormais au fusil d'assaut 57 modifié (F5703) et la catégorie E (nouvelle) rassemble toutes les autres armes d'ordonnance (F5702, F90, Mqt et fusil long). Cette directive est valable à partir du 1.1.2017, sauf pour les tirs cantonaux car les plans de tir sont déjà en cours d'impression.

Concours de sociétés (CSOC). La participation aux tirs de groupes (CSOC) dans le canton est restée stable en 2016 (au fusil 51 concours et 9300 tireurs, au pistolet 25/50m 4 concours et 225 tireurs, au PAC 3 concours et 119 tireurs). Werner Haenni invite les organisateurs de concours à examiner attentivement les limites fixées pour l'obtention des cartes-couronne et des prix, car il a constaté que les armes de sport sont souvent favorisées dans le système actuel. En outre, il encourage les organisateurs à respecter des délais raisonnables pour l'envoi des palmarès et des montants gagnés.

Championnat suisse de sociétés. La participation des Vaudois au CSS 300m laisse à désirer. En ligue A, neuf sociétés vaudoises et en ligue B, trente sociétés ont tiré les tours de qualification. Par contre, à la finale de Thoune, nos sociétés ont brillé, puisque Chavannes-Ecublens termine au 4^e rang en ligue B Sport et Echallens ravit la médaille d'or en ligue B Ordonnance ! En outre, les Carabiniers de Lausanne gagne la médaille de bronze au pistolet à 25m.

Championnat suisse de groupes. Alfred Tissot signale quelques changements. Les channes remises aux groupes classés au premier rang lors de la finale vaudoise sont supprimées. En compensation, des cartes-couronne seront remises aux tireurs. La channe remise au roi du tir individuel est également supprimée. Lors de la finale vaudoise à Vernand, les catégories D et E tireront le matin, la catégorie A l'après-midi. Les groupes qualifiés qui ne se présenteront pas à la finale paieront une amende de 100 francs. Le tour de qualification débutera le 4 avril et se terminera le 6 mai 2017. Retour des feuilles de tir au plus tard le 9 mai. La finale se déroulera le 3 juin.

Concours individuel vaudois. Constatant qu'il y a une baisse de participation, la SVC a décidé de modifier le programme. La passe sur cible A5 est supprimée. Il reste les passes de dix coups sur cible A 10 et A100. Pour tenir compte de la nouvelle catégorie E, les tireurs appelés à participer à la finale seront moins nombreux. La période de qualification s'étendra du 18 avril au 31 juillet 2017. La finale aura lieu le 30 septembre.

Match couché. En 2016, 152 tireurs ont tiré le tour de qualification. Les feuilles de tir 2017 pourront être commandées jusqu'au 11 septembre et retournées au plus tard le 24 septembre. La finale aura lieu le 14 octobre. Lors du tir de qualification à domicile, les tireurs pourront effectuer des coups d'exercice entre chaque passe de 10 coups et toutes les passes ne doivent plus obligatoirement être tirées le même jour.

Pistolet à air comprimé (PAC). Alfred Tissot relève que la finale vaudoise 2017 aura lieu à Leysin. Comme pour les autres distances, les channes sont supprimées et une amende pénalisera les groupes qui ne se présenteront pas à la finale.

Tir fédéral en campagne. Christian Cochard se réjouit de constater que la participation vaudoise a augmenté en 2016. Il espère que cela continuera l'année prochaine. Les dates du TFC 2017 sont connues : ce sera la fin de semaine du 9 au 11 juin. Les sociétés organisatrices, qui se seront inscrites lors de l'AG du 26 février à Cully, recevront de nouveau une clé USB avec un fichier Excel contenant la liste des tireurs.

Jeunes tireurs. Non seulement la participation aux cours de JT organisés dans le canton de Vaud a augmenté en 2016 de 25% par rapport à l'an dernier, mais cinq nouveaux cours ont été enregistrés. Maurice Jossevel explique ce phénomène par l'abaissement de l'âge d'admission aux cours de JT (15 ans au lieu de 17 ans). La même tendance est constatée dans toute la Suisse. Mais le nombre ne fait pas tout, il y a aussi la qualité. Lors des championnats romands, l'équipe vaudoise a obtenu une brillante 2^e place.

Filière de formation et promotion de la relève. Daniel Margairaz constate que le nouveau concept est en bonne voie de réalisation. La plupart des postes d'entraîneurs sont occupés et le nombre de cours et de camps d'entraînement est en constante augmentation. Les filières fusil de sport et pistolet sont pleinement opérationnelles. Par contre, faute d'entraîneurs, la filière fusil d'ordonnance est encore à la traîne.

Centre romand de performance. Il a été créé le 18 octobre 2016 avec sept fédérations et sous-fédérations des cantons romands. Son siège est à Lausanne. Les premiers athlètes seront formés à partir d'octobre 2017.

Journée Portes ouvertes en 2017. Catherine Pilet indique que la FST invite à organiser chaque année un événement particulier dans le cadre du concept dénommé Zwinky, dont l'objectif est de recruter des nouveaux membres. En 2017, ce sera une journée « portes ouvertes » à laquelle prendront part la SVC et la SVTS. La date a été fixée au 19 août. Chaque société de tir intéressée peut s'inscrire jusqu'en avril 2017. Une séance d'information sera organisée dans le courant du mois de mai pour les responsables désignés.

En conclusion, Daniel Margairaz tire un bilan positif des efforts entrepris et encourage les sociétés à profiter des possibilités de formation mises à disposition. Pierre-André Haas ajoute que sans argent, rien ne va. La SVC est donc à la recherche de nouvelles sources de financement.

Message des Officiers de tir. Le président de la commission de tir 6, René Grisoni, représentant les officiers fédéraux de tir des arrondissements 1 et 2, remercie les sociétés pour le sérieux du travail accompli dans le cadre des exercices fédéraux.

Conclusion. Pierre-André Haas remercie les participantes et participants de leur présence et de leur attention. Il rappelle que l'Assemblée des délégués de la SVC se déroulera le dimanche 26 février 2017 à Cully. A cette occasion, il annoncera la remise de son mandat de président lors de l'AD 2018.